

SÉANCE ORDINAIRE DU 11 MARS 2019

À une séance ordinaire du conseil municipal d'Adstock tenue le lundi 11 mars 2019 à 19h30 à l'édifice Bernardin-Hamann dans le secteur Saint-Méthode, conformément aux dispositions du Code municipal du Québec, sont présents aux délibérations : Monsieur le Maire Pascal Binet, mesdames les conseillères Nicole Champagne et Martine Poulin, messieurs les conseillers Sylvain Jacques, Pierre Quirion, Michel Rhéaume et Nelson Turgeon, tous membres du conseil et formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire Pascal Binet.

La directrice générale et secrétaire-trésorière assiste à la séance et agit à titre de secrétaire de l'assemblée. Le directeur de l'urbanisme et des communications assiste également à la séance.

Le premier magistrat souhaite la bienvenue aux quelque 20 personnes présentes à cette séance et déclare celle-ci ouverte.

19-03-59

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance;
2. Mot de bienvenue;
3. Adoption de l'ordre du jour;

Correspondances

4. Lettre de l'Association des riverains du lac Jolicoeur;

Affaires du conseil, administration générale et ressources humaines

5. Procès-verbaux : approbation des textes du mois de février 2019;
6. Autorisation de paiement des dépenses du mois de février 2019;
7. Dépôt des états financiers non vérifiés au 28 février 2019;
8. Transport adapté de la région de Thetford Inc. : délégation à l'assemblée générale annuelle et autorisation de siéger au conseil d'administration;
9. Modalités de l'Entente Canada-Québec relative au Fonds de la taxe sur l'essence pour l'horizon 2019-2023;
10. Règlement numéro 241-19 amendant le règlement d'emprunt numéro 201-16 aux fins d'autoriser et de rembourser les dépenses engendrées par des travaux d'infrastructures, par la construction d'une conduite d'amenée et le remplacement du réseau de distribution d'eau potable pour les usagers du lac Jolicoeur : dépôt du certificat d'attestation de la période d'accessibilité au registre référendaire;
11. Achat du lot 5 449 544: autorisation de dépense et de signatures;

Aménagement, urbanisme et environnement

12. Adoption du règlement de concordance numéro 242-19 amendant le plan d'urbanisme numéro 68-07;
13. Adoption du règlement de concordance numéro 243-19 amendant le règlement de zonage numéro 69-07;
14. Adoption du règlement de concordance numéro 244-19 amendant le règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble 01 et 02 numéro 154-14;
15. 280, rue du Beau-Mont : analyse et décision concernant une demande de dérogation mineure;
16. Projets environnementaux 2019 : approbation et autorisation des versements des subventions;

Développement socio-économique

17. Embauche d'un lobbyiste dans le dossier du développement du Pôle récréotouristique du mont Adstock : autorisation de dépense et de signature;
18. Pénurie de main-d'œuvre - Mesure fiscale pour les aînés;
19. Appui au maintien des cliniques de vaccination dans les municipalités;

Travaux publics et voirie

20. Mise à jour du plan d'intervention des infrastructures pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées : octroi d'un mandat d'honoraires professionnels;

Sécurité publique

21. Présentation de l'évolution des dépenses liées au Service de sécurité incendie;

Loisirs, culture et vie communautaire

22. Défi 4 Vents : autorisation de la tenue de l'événement et de l'utilisation des voies publiques de la municipalité;
23. Défi des Demois'Ailes : autorisation de passage et de l'utilisation des voies publiques de la municipalité;

Affaires diverses

24. Ajouts d'organismes à but non lucratif à la police d'assurance municipale;
25. Embauche de surnuméraire au Service des travaux publics : délégation de pouvoir;
26. Festival des campeurs : commandite sous forme de prêt d'équipements;

27. Comptes-rendus des élus;
28. Période de questions;
29. Informations générales
30. Levée ou ajournement de la séance.

Suite aux sujets ajoutés en « Affaires diverses »,
Il est proposé par le conseiller Sylvain Jacques,
Appuyé par la conseillère Nicole Champagne,
Et résolu d'adopter l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

Correspondance

LETRE DE L'ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES DU LAC JOLICOEUR

Monsieur le Maire informe les citoyens que la Municipalité d'Adstock a reçu une correspondance de l'Association des propriétaires du lac Jolicoeur démontrant leurs inquiétudes face au projet d'élevage porcin par rapport aux effets sur la qualité des plans d'eau à long terme.

Affaires du conseil, administration générale et ressources humaines

19-03-60 **PROCÈS-VERBAUX : APPROBATION DES TEXTES DU MOIS DE FÉVRIER 2019**

Puisque tous les membres du conseil présents affirment avoir reçu et lu les textes des procès-verbaux des séances du mois de février 2019 transmis électroniquement, ceux-ci les déclarant conformes aux discussions.

Il est alors proposé par le conseiller Nelson Turgeon,
Appuyé par le conseiller Pierre Quirion,
Et résolu d'approuver les textes tels que présentés.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

19-03-61 **DÉPENSES ET AUTORISATION DE PAIEMENT**

Les élus présents affirment avoir pris connaissance de la liste des dépenses acquittées et à payer pour le mois en cours et tous s'en déclarent satisfaits.

Il est alors proposé par le conseiller Michel Rhéaume,
Appuyé par le conseiller Sylvain Jacques,
Et résolu d'accepter la liste des paiements effectués et d'autoriser le paiement des montants inscrits sur cette liste. Les déboursements totaux du mois se chiffrent à 484 614.58 \$.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS NON VÉRIFIÉS AU 28 FÉVRIER 2019

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose les états financiers non vérifiés au 28 février 2019 transmis préalablement par voie électronique à chacun des élus.

Monsieur le Maire invite les élus municipaux à prendre connaissance des données inscrites aux états financiers. Advenant des questionnements, ceux-ci n'ont qu'à contacter la directrice générale et secrétaire-trésorière pour obtenir les explications.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

19-03-62 **TRANSPORT ADAPTÉ DE LA RÉGION DE THETFORD INC. : DÉLÉGATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE ET AUTORISATION DE SIÉGER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Il est proposé par le conseiller Pierre Quirion,
Appuyé par la conseillère Martine Poulin,
Et résolu de déléguer madame Nicole Champagne et monsieur Michel Rhéaume à assister et à représenter le conseil municipal d'Adstock lors de l'assemblée générale annuelle des municipalités participantes au service de Transport adapté de la région de Thetford Inc.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

19-03-63

MODALITÉS DE L'ENTENTE CANADA-QUÉBEC RELATIVE AU FONDS DE LA TAXE SUR L'ESSENCE POUR L'HORIZON 2019-2023

ATTENDU que le gouvernement fédéral a révisé les catégories de projets admissibles au Fonds de la taxe sur l'essence et exclu certains projets municipaux tels que les hôtels de ville, les casernes de pompiers, les garages municipaux et les entrepôts;

ATTENDU que l'ensemble de ces travaux étaient admissibles dans la première entente qui s'est terminée le 31 décembre 2018;

ATTENDU que cette décision ne reconnaît pas la compétence des gouvernements de proximité que sont les municipalités québécoises à planifier et décider les travaux de construction et d'amélioration des équipements de leur communauté;

ATTENDU que les municipalités sont les gouvernements les mieux placés pour prioriser les travaux de leur communauté;

ATTENDU que plusieurs projets de municipalités québécoises sont remis en question en raison de la décision du gouvernement fédéral;

ATTENDU que plusieurs municipalités du Québec qui ne sont pas dotées d'infrastructures tel un réseau d'aqueduc et d'égout ne pourront utiliser leur enveloppe réservée parce que les projets qu'elles avaient planifiés ne sont plus acceptés;

ATTENDU qu'il y a lieu de demander au gouvernement fédéral de revenir sur sa décision et de réintroduire les bâtiments municipaux dans la liste des projets admissibles;

ATTENDU qu'il y a lieu de demander au gouvernement fédéral d'ajouter des infrastructures importantes comme les ouvrages de rétention dans cette même liste;

ATTENDU qu'il y a lieu de demander au gouvernement fédéral de rendre admissibles les dépenses liées aux travaux « en régie », c'est-à-dire le coût des employés municipaux assignés à un projet;

ATTENDU que le gouvernement du Québec est intervenu à plusieurs reprises pour demander au gouvernement fédéral de revoir sa position;

ATTENDU que le président de la Fédération québécoise des municipalités (FQM), M. Jacques Demers, est intervenu auprès du gouvernement fédéral, notamment par une lettre le 22 janvier 2019;

ATTENDU que la FQM a demandé à ses membres d'intervenir auprès du ministre fédéral de l'Infrastructure et des Collectivités, l'honorable François-Philippe Champagne, et du député fédéral de notre circonscription pour demander au gouvernement fédéral de revoir sa position;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume,

Appuyé par le conseiller Nelson Turgeon,

Et résolu ce qui suit :

- d'appuyer la Fédération québécoise des municipalités (FQM) dans sa démarche auprès du gouvernement fédéral pour lui demander de revoir sa position dans les catégories de projets admissibles au Fonds de la taxe sur

l'essence afin d'inclure les bâtiments municipaux, les ouvrages de rétention et de rendre également admissibles le coût des employés municipaux assignés à un projet;

- de transmettre copie de cette résolution au ministre fédéral de l'Infrastructure et des Collectivités, l'honorable François-Philippe Champagne, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec, M^{me} Andrée Laforest, au député ou à la députée fédéral(e) de notre circonscription et au président de la Fédération québécoise des municipalités, M. Jacques Demers;
- de transmettre copie de cette résolution à la présidente de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) et mairesse de Magog, M^{me} Vicky-May Hamm, pour appui.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

19-03-64

RÈGLEMENT NUMÉRO 241-19 AMENDANT LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 201-16 AUX FINS D'AUTORISER ET DE REMBOURSER LES DÉPENSES ENGENDRÉES PAR DES TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES, PAR LA CONSTRUCTION D'UNE CONDUITE D'AMENÉE ET LE REMPLACEMENT DU RÉSEAU DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE POUR LES USAGERS DU LAC JOLICOEUR : DÉPÔT DU CERTIFICAT D'ATTESTATION DE LA PÉRIODE D'ACCESSIBILITÉ AU REGISTRE RÉFÉRENDIAIRE

ATTENDU que la Municipalité d'Adstock a adopté, le 11 février 2019, le règlement numéro 241-19 amendant le règlement d'emprunt numéro 201-16 aux fins d'autoriser et de rembourser les dépenses engendrées par des travaux d'infrastructures, par la construction d'une conduite d'amenée et le remplacement du réseau de distribution d'eau potable pour les usagers du lac Jolicoeur;

ATTENDU qu'un registre en vue de demander la tenue d'un scrutin référendaire concernant ledit règlement a eu lieu le mercredi 6 mars 2019;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Nelson Turgeon,

Appuyé par le conseiller Sylvain Jacques,

Et résolu que la directrice générale et secrétaire-trésorière dépose le certificat relatif aux résultats de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter tenue le 6 mars 2019 concernant le règlement d'emprunt numéro 241-19 amendant le règlement d'emprunt numéro 201-16 aux fins d'autoriser et de rembourser les dépenses engendrées par des travaux d'infrastructures, par la construction d'une conduite d'amenée et le remplacement du réseau de distribution d'eau potable pour les usagers du lac Jolicoeur attestant :

- que le nombre de personnes habiles à voter est de 115;
- que le nombre de signatures apposées est zéro (0);
- que le règlement numéro 241-19 est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

Il est également résolu que le certificat soit consigné aux archives de la Municipalité.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

19-03-65

ACHAT DU LOT 5 449 544 : AUTORISATION DE DÉPENSE ET DE SIGNATURES ET DÉTERMINATION DU MODE DE FINANCEMENT

ATTENDU que la propriétaire du lot 5 449 544 a mentionné à la Municipalité que ledit lot était en vente;

ATTENDU que ledit lot est contigu au terrain du garage municipal de Saint-Méthode;

ATTENDU les besoins futurs concernant le garage municipal;

ATTENDU qu'il y a lieu de procéder à l'achat du lot 5 449 544 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Thetford au montant de l'évaluation municipale;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Sylvain Jacques,

Appuyé par le conseiller Michel Rhéaume,

Et résolu ce qui suit :

- d'autoriser l'achat du lot 5 449 544 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Thetford au montant de 12 300 \$;
- financer la dépense à même le Fonds de roulement sur une période de deux ans;
- de confier à Me Martin Hamel, notaire, le mandat de rédiger et d'enregistrer les documents nécessaires au transfert de propriété du lot 5 449 544;
- d'autoriser le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité d'Adstock, tous les documents visant la bonne conduite de ce dossier.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

Aménagement, urbanisme et environnement

19-03-66

ADOPTION DU RÈGLEMENT DE CONCORDANCE NUMÉRO 242-19 AMENDANT LE PLAN D'URBANISME NUMÉRO 68-07

ATTENDU que le plan d'urbanisme de la Municipalité d'Adstock est en vigueur depuis le 14 août 2007;

ATTENDU que la réalisation du projet de développement récréotouristique du Domaine Escapad au mont Adstock demande des modifications aux règlements d'urbanisme;

ATTENDU que la Municipalité a demandé à la MRC la modification du schéma d'aménagement et de développement de la MRC des Appalaches;

ATTENDU que le règlement numéro 177 de la MRC des Appalaches est entré en vigueur le 18 avril 2018;

ATTENDU que le règlement amendement le schéma d'aménagement révisé de la MRC a pour objet de modifier certains éléments et les limites de l'affectation « Pôle récréotouristique du mont Adstock »;

ATTENDU que le conseil des maires de la MRC des Appalaches a, le 12 février 2014, indiqué par résolution la nature des modifications que la municipalité d'Adstock doit apporter à son plan d'urbanisme pour être

conforme au schéma d'aménagement suite à l'entrée en vigueur du règlement numéro 177 de la MRC;

ATTENDU qu'un avis de motion du présent projet de règlement a été dûment donné par la conseillère Martine Poulin et que le dépôt du projet de règlement a été effectué lors de la séance ordinaire tenue le lundi 14 janvier 2019;

ATTENDU que le projet de règlement a été adopté lors de la séance ordinaire tenue le lundi 14 janvier 2019 et qu'une assemblée publique de consultation s'est tenue le 21 février 2019;

ATTENDU que des modifications ont été apportées au projet de règlement suite à l'assemblée publique de consultation afin d'ajouter des cartes illustrant les modifications aux limites des affectations;

ATTENDU que les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et s'en déclarent satisfaits;

ATTENDU les explications sommaires rendues par Monsieur le Maire concernant la portée du règlement;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Sylvain Jacques,

Appuyé par la conseillère Nicole Champagne,

Et résolu d'adopter le règlement de concordance numéro 242-19 amendant le plan d'urbanisme numéro 68-07.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

19-03-67

**ADOPTION DU RÈGLEMENT DE CONCORDANCE NUMÉRO 243-19
AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 69-07**

ATTENDU que le règlement de zonage numéro 69-07 de la Municipalité d'Adstock est en vigueur depuis le 2 avril 2007;

ATTENDU que la réalisation du projet de développement récréotouristique du Domaine Escapad au mont Adstock demande des modifications aux règlements d'urbanisme;

ATTENDU que la Municipalité a demandé à la MRC la modification du schéma d'aménagement et de développement de la MRC des Appalaches;

ATTENDU que le règlement numéro 177 de la MRC des Appalaches est entré en vigueur le 18 avril 2018;

ATTENDU que le règlement amendant le schéma d'aménagement révisé de la MRC a pour objet de modifier certains éléments et les limites de l'affectation « Pôle récréotouristique du mont Adstock »;

ATTENDU que le conseil des maires de la MRC des Appalaches a, le 12 février 2014, indiqué par résolution la nature des modifications que la municipalité d'Adstock doit apporter à son règlement de zonage pour être conforme au schéma d'aménagement suite à l'entrée en vigueur du règlement numéro 177 de la MRC;

ATTENDU qu'un avis de motion du présent projet de règlement a été dûment donné par la conseillère Martine Poulin et que le dépôt du projet de règlement a été effectué lors de la séance ordinaire tenue le lundi 14 janvier 2019;

ATTENDU que le projet de règlement a été adopté lors de la séance ordinaire tenue le lundi 14 janvier 2019 et qu'une assemblée publique de consultation s'est tenue le 21 février 2019;

ATTENDU qu'aucune modification n'a été apportée suite à l'assemblée publique de consultation;

ATTENDU que les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et s'en déclarent satisfaits;

ATTENDU les explications sommaires rendues par Monsieur le Maire concernant la portée du règlement;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Nicole Champagne,

Appuyé par le conseiller Nelson Turgeon,

Et résolu d'adopter le règlement de concordance numéro 243-19 amendant le règlement de zonage numéro 69-07.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

19-03-68

**ADOPTION DU RÈGLEMENT DE CONCORDANCE NUMÉRO 244-19
AMENDANT LE RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'AMÉNAGEMENT
D'ENSEMBLE 01 ET 02 NUMÉRO 154-14**

ATTENDU que le règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble 01 et 02 numéro 154-14 de la Municipalité d'Adstock est en vigueur depuis le 12 mars 2014;

ATTENDU que la réalisation du projet de développement récréotouristique du Domaine Escapad au mont Adstock demande des modifications aux règlements d'urbanisme;

ATTENDU que la Municipalité a demandé à la MRC la modification du schéma d'aménagement et de développement de la MRC des Appalaches;

ATTENDU que le règlement numéro 177 de la MRC des Appalaches est entré en vigueur le 18 avril 2018;

ATTENDU que le règlement amendant le schéma d'aménagement révisé de la MRC a pour objet de modifier les zones assujetties au règlement sur les plans d'aménagement ainsi que les critères d'évaluation qui y sont rattachés;

ATTENDU que le conseil des maires de la MRC des Appalaches a, le 12 février 2014, indiqué par résolution la nature des modifications que la municipalité d'Adstock doit apporter à son règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble pour être conforme au schéma d'aménagement suite à l'entrée en vigueur du règlement numéro 177 de la MRC;

ATTENDU qu'un avis de motion du présent projet de règlement a été dûment donné par la conseillère Nicole Champagne et que le dépôt du projet de règlement a été effectué lors de la séance ordinaire tenue le lundi 14 janvier 2019;

ATTENDU que le projet de règlement a été adopté lors de la séance ordinaire tenue le lundi 14 janvier 2019 et qu'une assemblée publique de consultation s'est tenue le 21 février 2019;

ATTENDU qu'une modification a été apportée au projet de règlement suite à l'assemblée publique de consultation relativement au titre de l'article 9.2 modifié par l'article 11;

ATTENDU que les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et s'en déclarent satisfaits;

ATTENDU les explications sommaires rendues par Monsieur le Maire concernant la portée du règlement;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Pierre Quirion,
Appuyé par la conseillère Nicole Champagne,
Et résolu d'adopter le règlement de concordance numéro 244-19 amendant le règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble 01 et 02 numéro 154-14.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

19-03-69

280, RUE DU BEAU-MONT : ANALYSE ET DÉCISION CONCERNANT UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Le conseil étudie une demande de dérogation mineure du propriétaire du 280, rue du Beau-Mont pour la création du lot 6 288 690 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Frontenac, sur la rue du Beau-Mont dont la profondeur du lot est de 69.90 mètres alors que le règlement de lotissement numéro 70-07 prescrit une profondeur minimale de 75 mètres.

Conformément à la procédure de la LAU, et plus spécifiquement à l'article 145.6, Monsieur le Maire met à la disposition des personnes intéressées, une période de questions portant uniquement sur le sujet et invite celles-ci à se faire entendre. Aucune personne intéressée ne se prévaut de son droit de se faire entendre.

Suite à l'argumentaire présenté par les personnes intéressées et à l'accord du propriétaire demandeur de la dérogation mineure,
Il est proposé par le conseiller Sylvain Jacques,
Appuyé par le conseiller Pierre Quirion,
Et résolu d'autoriser la dérogation mineure présentée par le propriétaire du 280, rue du Beau-Mont pour la création du lot 6 288 690 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Frontenac, avec une profondeur de 69.90 mètres.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

19-03-70

PROJETS ENVIRONNEMENTAUX 2019 : APPROBATION ET AUTORISATION DES VERSEMENTS DES SUBVENTIONS

Certaines associations et organismes de la Municipalité ont déposé leur demande de projets environnementaux pour l'année 2019. Ces dernières ont été étudiées auprès du Comité consultatif en environnement (CCE).

Suite aux discussions,

Il est proposé par la conseillère Martine Poulin,

Appuyé par le conseiller Pierre Quirion,

Et résolu d'entériner ces recommandations et d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à décaisser, suivant la signature du protocole régissant les projets, une somme de 24 930 \$ répartie comme suit :

- | | |
|--|----------|
| • A.P.E.L.-du-Huit | 9 190 \$ |
| • Association des propriétaires du lac Jolicoeur | 3 240 \$ |
| • Association des propriétaires du lac à la Truite | 7 500 \$ |
| • Associations des riverains du Grand lac Saint-François | 5 000 \$ |

Pour ce qui est du projet de déviation du canal de la rivière de l'Or présenté par l'Association des propriétaires du lac à la Truite, un montant pourrait être accordé advenant une participation financière de la Ville de Thetford Mines.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

Développement socio-économique

19-03-71

EMBAUCHE D'UN LOBBYISTE DANS LE DOSSIER DU DÉVELOPPEMENT DU PÔLE RÉCRÉOTOURISTIQUE DU MONT ADSTOCK : AUTORISATION DE DÉPENSE ET DE SIGNATURE

ATTENDU que la Municipalité souhaite faire avancer la recherche de subvention dans le cadre du développement du Pôle récréotouristique du mont Adstock;

ATTENDU que la capacité financière de la Municipalité est limitée et que l'obtention d'aide financière pour le prolongement de la route du Mont-Adstock et la construction du chalet d'accueil est nécessaire et servira à la communauté régionale;

ATTENDU que la Municipalité souhaite faire avancer la recherche de subvention dans le cadre du développement du Pôle récréotouristique du mont Adstock;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Pierre Quirion,

Appuyé par le conseiller Sylvain Jacques,

Et résolu ce qui suit :

- de retenir les services d'un lobbyiste dans le dossier du développement du Pôle récréotouristique du mont Adstock pour au montant maximum de 20 000 \$, taxes en sus;
- d'affecter la dépense au Fonds stratégique;
- d'autoriser madame Julie Lemelin à signer, pour et au nom de la Municipalité d'Adstock, tous les documents utiles et nécessaires à la bonne conduite du dossier.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

19-03-72

PÉNURIE DE MAIN-D'ŒUVRE - MESURE FISCALE POUR LES AÎNÉS

ATTENDU que la Municipalité d'Adstock fait face à une pénurie de main-d'œuvre importante;

ATTENDU que plus de 20 % de la population de la Municipalité d'Adstock est âgée de 65 ans et plus;

ATTENDU que les mesures fiscales actuelles découragent les personnes de 65 ans et plus à effectuer un retour au travail, ou à retarder l'âge de la retraite;

ATTENDU que le retour au travail des personnes retraitées, sur une base volontaire, pourrait grandement aider à combler le besoin de main-d'œuvre;

ATTENDU qu'il pourrait s'agir d'une mesure temporaire afin de combler le besoin de main-d'œuvre actuel;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume,

Appuyé par le conseiller Sylvain Jacques,

Et résolu que la Municipalité d'Adstock demande au Conseil du Trésor d'introduire dans son prochain budget, des mesures fiscales pour les travailleurs qui voudront conserver leur travail au-delà de l'âge de la retraite, ainsi que pour les personnes retraitées qui retournent sur le marché du travail sur une base volontaire.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

19-03-73

APPUI AU MAINTIEN DES CLINIQUES DE VACCINATION DANS LES MUNICIPALITÉS

ATTENDU que la Municipalité d'Adstock a un fort caractère rural;

ATTENDU que la mobilité et le transport sont des défis pour une partie de la population en milieu rural;

ATTENDU que la population aux prises avec un problème de mobilité et de transport est une clientèle vulnérable;

ATTENDU que les cliniques de vaccination dans les municipalités rurales sont des exemples efficaces et démontrés de la régionalisation des services de santé de proximité;

ATTENDU que la clientèle ciblée par ces cliniques de vaccination sont les personnes âgées de 60 ans et plus;

ATTENDU que depuis 2018, la vaccination n'est plus gratuite pour les personnes de 60 à 74 ans en bonne santé;

ATTENDU qu'avec cette révision d'admissibilité, une diminution de la participation aux cliniques de vaccination a été observée dans les municipalités;

ATTENDU que les cliniques de vaccination pourraient être remises en cause en raison de la diminution de la participation;

ATTENDU que l'abandon des cliniques de vaccination serait une perte de service de proximité pour une clientèle vulnérable;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume,
Appuyé par la conseillère Nicole Champagne,
Et résolu que la Municipalité d'Adstock souligne aux députés de la région, ainsi qu'à la ministre responsable des Aînés et des Proches aidant, Mme Marguerite Blais, l'importance de maintenir les cliniques de vaccination dans les municipalités et ainsi de revoir sa position sur la gratuité de la vaccination pour les 60 à 74 ans.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

Travaux publics et voirie

19-03-74

MISE À JOUR DU PLAN D'INTERVENTION DES INFRASTRUCTURES POUR LE RENOUELEMENT DES CONDUITES D'EAU POTABLE, D'ÉGOUTS ET DES CHAUSSÉES : OCTROI D'UN MANDAT D'HONORAIRES PROFESSIONNELS

ATTENDU que la Municipalité d'Adstock souhaite la réalisation d'un plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable et d'égouts afin de bénéficier d'une part de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ);

ATTENDU l'offre de services de la firme WSP Canada Inc. portant le numéro 1953936 datée du 4 mars 2019;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Sylvain Jacques,
Appuyé par le conseiller Pierre Quirion,
Et résolu d'octroyer à la firme WSP Canada Inc. un mandat d'honoraires professionnels au montant forfaitaire de 12 500 \$, taxes en sus, pour la mise à jour du plan d'intervention des infrastructures pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

Sécurité publique

PRÉSENTATION DE L'ÉVOLUTION DES DÉPENSES LIÉES AU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

Le maire présente l'évolution des dépenses liées au Service de sécurité incendie de la Municipalité depuis les cinq dernières années. Le bilan démontre que, depuis la prise en charge de tout le territoire en 2016, il y a eu diminution des dépenses totales.

Loisirs, culture et vie communautaire

19-03-75

DÉFI 4 VENTS : AUTORISATION DE LA TENUE DE L'ÉVÉNEMENT ET DE L'UTILISATION DES VOIES PUBLIQUES DE LA MUNICIPALITÉ

Le comité organisateur du Défi 4 Vents avise que l'événement se déroulera le samedi, 1^{er} juin 2019. Les dirigeants s'adressent à la municipalité afin d'obtenir l'autorisation de tenir cet événement sur le territoire et, pour la réalisation de l'événement, demandent également l'autorisation d'utiliser des voies publiques municipales aux fins d'établir le parcours.

À ce sujet,

Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume,

Appuyé par le conseiller Sylvain Jacques,

Et résolu d'informer le comité organisateur du Défi 4 Vents que les membres du conseil municipal autorisent la tenue de l'événement le 1^{er} juin 2019 sur le territoire municipal et confirment l'autorisation d'utiliser des voies publiques de la municipalité aux fins d'établir le parcours.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

19-03-76

DÉFI DES DEMOIS'AILES : AUTORISATION DE PASSAGE ET DE L'UTILISATION DES VOIES PUBLIQUES DE LA MUNICIPALITÉ

ATTENDU que le Défi des Demois'Ailes souhaite obtenir une autorisation de passage sur le réseau routier de la Municipalité;

ATTENDU qu'en aucun temps la circulation ne sera bloquée;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Sylvain Jacques,

Appuyé par le conseiller Michel Rhéaume,

Et résolu d'autoriser le passage et l'utilisation du réseau routier municipal du Défi des Demois'Ailes le 12 juillet 2019.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

Affaires diverses

19-03-77

AJOUTS D'ORGANISMES À BUT NON LUCRATIF À LA POLICE D'ASSURANCE MUNICIPALE

ATTENDU que la Municipalité peut ajouter des organismes à sa police d'assurance;

ATTENDU que la Municipalité accepte d'ajouter les organismes suivants à sa police d'assurance : Défi 4 Vents, le Comité agroalimentaire des Appalaches et la Fondation des aînés d'Adstock;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Sylvain Jacques,

Appuyé par le conseiller Pierre Quirion,

Et résolu d'autoriser l'ajout à la police d'assurance municipale des organismes suivants : Défi 4 Vents, le Comité agroalimentaire des Appalaches et la Fondation des aînés d'Adstock.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

19-03-78

EMBAUCHE DE SURNUMÉRAIRES AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS : DÉLÉGATION DE POUVOIR

ATTENDU la charge de travail imposée par les dures conditions météorologiques;

ATTENDU que la Municipalité souhaite ajouter d'autres préposés occasionnels aux services généraux afin d'offrir un horaire permettant une meilleure qualité de vie pour ses employés en diminuant le temps supplémentaire;

ATTENDU qu'il y a lieu de déléguer le pouvoir d'embauche de préposés occasionnels aux services généraux à la directrice générale pour des besoins ponctuels;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume,
Appuyé par le conseiller Sylvain Jacques,
Et résolu d'autoriser temporairement une délégation de pouvoir à la directrice générale de procéder à l'embauche de surnuméraires au Service des travaux publics lorsque jugé requis.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

19-03-79

FESTIVAL DES CAMPEURS : COMMANDITE SOUS FORME DE PRÊT D'ÉQUIPEMENTS

ATTENDU qu'il y a lieu d'appuyer un festival générant des retombées sur le territoire de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Nicole Champagne,
Appuyé par le conseiller Pierre Quirion,
Et résolu d'autoriser une commandite aux organisateurs du Festival des campeurs sous forme de prêts gratuits d'équipements.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

RAPPORTS ET COMPTES-RENDUS

Les élus présentent la nomenclature des dossiers sur lesquels ils sont intervenus au cours du dernier mois et précisent également l'état d'avancement de chacun d'eux, le cas échéant.

INFORMATIONS MUNICIPALES

En regard du ou des sujets inscrits sous cette rubrique, au bénéfice des gens, s'il y a lieu, Monsieur le Maire commente chacun d'eux.

- Projet d'implantation d'une tour de télécommunications sur le mont Adstock.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Les contribuables, assistant à la séance, interrogent les membres du conseil sur divers sujets. Séance tenante, les réponses sont rendues. Les questions n'ayant pas été répondues le seront à une séance ultérieure.

19-03-80

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé,
Il est proposé par la conseillère Nicole Champagne,
Appuyé par le conseiller Michel Rhéaume,
Et résolu de lever la séance à 21h10.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

Au sens de l'article 142(2) du Code municipal, en apposant sa signature au bas du présent procès-verbal, monsieur le maire reconnaît avoir signé toute et chacune des résolutions y apparaissant.

Monsieur le maire,

La directrice générale,

Pascal Binet

JL

Julie Lemelin